

TARIFS révisibles au 1^{er} janvier de chaque année

Tickets repas

Résidents

4€50

Habitants de Grand-Couronne de plus de 4 ans

5€50

Invités extérieurs hors commune

10€

Enfants de moins de 4 ans

Gratuit

Chambre d'hôte

20€ la nuit

Une nuitée offerte à partir de la troisième nuit consécutive

Loyer Type 1 : 598€

Loyer Type 2 : 672€

L'établissement est conventionné aux APL

Loyer appartement meublé :

700€



Le personnel de la résidence

Au sein de la résidence :

- une responsable de la résidence
- un agent d'accueil
- une gardienne 7j/7 et 24h/24
- un agent de maintenance
- un agent chargé du portage de repas
- trois agents chargés de l'entretien des locaux, en remplacement de la gardienne et de l'agent chargé du portage des repas
- un agent polyvalent en restauration, maintenance et accompagnement des résidents

La restauration

La société NEWREST, prestataire extérieur, prépare sur place les repas des résidents, ainsi que les repas du portage de repas livrés dans la commune.



Résidence Autonomie Eugénie Cotton

17, rue Pasteur - 76530 Grand-Couronne

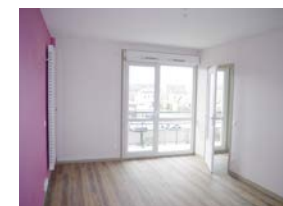
Tél. : 02 35 67 73 81

E-mail : ra.eugenicotton@ville-grandcouronne.fr



Carsat Retraite & Santé au travail
Normandie

Résidence Autonomie Eugénie Cotton



GRAND-COURONNE

Présentation de la résidence

Ouverte depuis 1977, la Résidence Autonomie (ex-logements-foyers) Eugénie Cotton est implantée au cœur de la ville de Grand-Couronne à proximité des commerces. Elle accueille des personnes âgées autonomes et dépend du CCAS de la commune.



La Résidence dispose :

- De 56 appartements de type F1 bis
- De 2 appartements de type F2
- D'une blanchisserie
- D'une salle de restaurant climatisée où les repas sont servis chaque midi, 7j / 7.

Les résidents peuvent inviter des personnes extérieures ou des membres de leur famille à déjeuner au tarif « Invité ».

- D'une chambre d'hôte
- D'un appartement meublé d'hébergement temporaire

Des animations sont proposées

Toutes les semaines :

jeux de société, gymnastique douce, atelier musical, prêt de livres, accompagnement aux courses.

Mais aussi : fête mensuelle des anniversaires, fête de Noël, repas à thème, rencontres intergénérationnelles, promenades, ateliers mémoire, quiz, lotos...

Les critères d'admission

- Avoir un niveau de perte d'autonomie évalué en GIR 5 ou 6 de santé.
- Avoir plus de 60 ans (une dérogation est possible pour les personnes âgées de moins de 60 ans et les personnes en situation de handicap, mais dans des proportions limitées).

Si un couple entre en même temps dans une résidence autonomie, les deux membres doivent remplir ces critères d'admission.



Procédure d'admission

• Demande d'appartement

Courrier à adresser à Madame le Maire, Place Jean Salen, 76530 Grand-Couronne. Vous recevrez ensuite une lettre accusant réception de votre demande.

• Entretien

Dès qu'un appartement se libère et suivant l'ordre d'arrivée sur la liste d'attente, vous serez contacté afin de fixer un entretien avec la responsable de la résidence. Il faudra, si possible, être accompagné d'un membre de la famille.

Dans un second temps, un rendez-vous sera fixé avec un médecin gériatologue qui déterminera si votre état de santé est compatible avec l'entrée à la résidence.

Une commission d'admission, composée de la responsable de la résidence, de la responsable du CCAS et de la vice-présidente du CCAS adjointe au Maire chargée des affaires sociales, aura lieu afin d'attribuer le logement disponible.